

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

## ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

Pour Roubaix : 18 fr. par an,	— 10 fr. pour six mois,
ABONNEMENT : — 6 fr. pour trois mois.	
Pour le dehors, les frais de poste en plus.	
Un numéro : 25 centimes.	

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Samedi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le *BULLETIN COMMERCIAL* de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 22 Octobre.

Le Moniteur contient dans sa partie officielle :

Nominations : dans la magistrature ; — au grade de lieutenant-colonel dans le corps d'état-major ; — dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

#### CONDITIONNEMENT DES SOIES & DES LAINES

Des opinions erronées circulent dans la ville sur les opérations du Conditionnement de la soie et de la laine, les membres de la Commission chargée de la surveillance de cet établissement croient devoir prévenir le public contre des erreurs qui causeraient un véritable préjudice à l'industrie.

Plusieurs commerçants sont dans le doute de savoir si les matières présentées à la Condition publique ne subissent pas un grand déchet, et même si elles peuvent encore servir à la fabrication ; d'autres industriels croient que la propriété de la laine est atteinte par les expériences et que, par suite, la filature se fait dans de moins bonnes conditions.

Les uns et les autres doivent être complètement rassurés ; il n'en est rien. — Si la matière était perdue, quel est le commerçant assez peu soigneux de ses intérêts pour avoir recours au Conditionnement, puisque par son fait il éprouverait un préjudice considérable ? Comment expliquerait-on aussi l'extension que prennent de jour en jour les Conditions publiques de Lyon, Paris, Saint-Etienne, Reims, Privas, Nîmes, Auvergne, etc. ? Non-seulement la matière n'est pas altérée par le Conditionnement, mais elle conserve toutes ses propriétés.

Voici, par exemple, comment se fait une opération sur une partie de laine du poids de 100 kilogrammes présentée à la Condition : — Il est prélevé avec soin et combinaison, par les employés de l'établissement, trois lots pesant chacun 5 à 600 grammes ; — ces lots seuls sont soumis à la dessication. — Donc, dans cette hypothèse, l'expérience du Conditionnement ne nécessite au maximum que la sécheresse de un kilogramme et demi de laine. — Il est bon de faire observer aussi qu'il suffit de déposer ces lots pendant

24 heures dans un magasin pour qu'ils prennent l'état hygrométrique de ce même lieu.

Pour les laines filées en bobines et en écheveaux, il est prélevé un certain nombre de bobines ou d'écheveaux pour le Conditionnement, de manière à avoir de toutes les séches contenues dans les caisses, paniers ou paquets, et rien n'est abîmé, rien n'est détérioré.

Le vendeur et l'acheteur doivent être intimement convaincus que les précautions les plus minutieuses sont prises pour sauvegarder leurs intérêts respectifs. Ils ont d'ailleurs le droit d'assister, par eux-mêmes ou par leurs représentants, à la levée des échantillons. — Le résultat de l'épreuve est constaté sur un bulletin de Condition qui doit servir de base pour le règlement de leur compte.

Quant à la remise pour cent d'humidité tolérée pour la laine, le Gouvernement a fixé, pour toutes les Conditions publiques de France, le taux unique de quinze pour cent.

Bien que le taux de quinze pour cent soit le seul qui puisse être porté sur le bulletin officiel délivré par l'établissement de la Condition, il est prudent de rappeler, à titre de renseignement purement officiel, et pour prévenir toutes contestations entre les parties contractantes, que l'usage est généralement établi dans le commerce de Reims et de Roubaix d'accorder dix-huit et un quart pour cent de remise. — Au moment de la conclusion d'un marché, l'acheteur et le vendeur feront bien de s'entendre sur le taux de remise qu'ils veulent adopter.

Les opérations de la Condition publique de Roubaix ne sont pas applicables seulement aux commerçants de cette ville, mais encore à ceux de l'arrondissement de Lille, du département et de tous les points de la France. C'est une des raisons pour lesquelles le Directeur de l'établissement est nommé par M. le Préfet du Nord.

Le Conditionnement est une institution encore peu connue dans nos contrées, mais qui ne peut manquer de rallier à elle tous les hommes sérieux, tous les commerçants et industriels consciencieux, car elle est essentiellement moralisatrice.

MM. les commerçants et industriels qui ne seraient pas convaincus et qui désiraient d'autres renseignements, peuvent s'adresser au siège de l'établissement, où l'on s'empêtra de leur donner tous les éclaircissements qu'ils voudront.

Chaque envoi à la Condition publique devra être accompagné d'un bulletin de réquisition mentionnant

les numéros des colis, leurs marques, le poids total brut, la tare et la nature de la marchandise déposée.

Le public est averti que le coût du Conditionnement est payable comptant par la personne qui présente la marchandise au bureau.

Roubaix, le 21 Octobre 1858.

#### Les Membres de la Commission de surveillance :

A. Delfosse,  
C. Descat,  
F. Frasez,  
J. Lagache,  
A. Mimerel fils.

C'est lundi prochain, à sept heures, que doit avoir lieu, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, le concert vocal et instrumental organisé par les soins de MM. les membres de la commission de l'œuvre de Saint-Joseph-des-Champs.

Nous savons que la souscription a atteint un chiffre assez élevé.

L'appel fait aux personnes qui s'intéressent à tout ce qui est bon et utile a été entendu ; c'est dire que l'œuvre éminemment moralisatrice a été comprise comme elle le mérite.

Un commencement d'incendie a eu lieu la nuit dernière, vers une heure, chez la veuve Forge, ménagère, rue Blanche-Maille.

Une des demoiselles Forge s'étant trouvée subitement indisposée, la mère, s'éclairant d'une chandelle, s'empressa d'aller chercher dans la garde-robe une bouteille de liqueur dont elle fit prendre un verre à sa fille.

A peine s'était-elle recouchée, qu'elle entendit le bruit causé par les flammes dans l'intérieur de cette garde-robe qu'elle venait de refermer.

Un seul sœu d'eau a suffi fort heureusement pour éteindre les vêtements qui brûlaient.

La perte est insignifiante.

Samedi dernier, quatre Belges ont assailli, au hameau dit de Bourgogne, près de Risquons-Tout, un militaire du 39<sup>e</sup> de ligne en permission et en compagnie de ses parents. Vigoureux

segment repoussés, ces étrangers ont fait usage de couteaux et ont occasionné des blessures à deux des personnes qu'ils ont attaquées sans motif connu. Une information est ouverte.

Par suite de l'incendie qui a dévoré deux maisons au hameau de Saint-Liévin, dépendant de Wattrelos, une commission composée de personnes honorables de cette commune s'est organisée dans le but de subvenir aux besoins des malheureux incendiés.

Tous les habitants ont voulu concourir à cet acte d'humanité qui leur fait le plus grand honneur.

Avec le produit de cet appel fait à tous les coeurs charitables, les victimes du désastre ont reçu immédiatement des secours qui leur ont permis de reprendre leurs travaux.

Le décret autorisant l'agrandissement de la ville de Lille a été signé le 13 octobre par S.M. l'Empereur.

M. le Préfet du Nord, de retour de Paris, où il s'occupait activement de la solution de cette grande question, est arrivé jeudi, porteur de l'acte impérial qui décrète la réunion à la ville de Lille des communes de Wazemmes, Esquerme et Moulins-Lille.

Les 2,463 hectolitres de blé amenés sur le marché de Lille ont été vendus lentement. La mercuriale des dix marchés du rayon n'a apporté qu'un changement insignifiant à celle du marché particulier de notre ville. Les prix sont restés, à quelques centimes près à l'hectolitre, les mêmes qu'au marché précédent.

Le prix du pain n'a éprouvé aucun changement.

Au marché aux grains de Lille de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 2 centimes à l'hectolitre.

Frédéric l'aborda et lui dit à voix basse :

— Pollnitz a retrouvé la lettre et brûle de vous la rendre :

— Où est-il ? demanda-t-elle vivement.

— Venez.

Il gagna l'embrasure d'une fenêtre ; madame de Brandt, impatiente, l'y suivit en pressant le pas.

— Nous voilà seuls ; nous pouvons causer à notre aise, dit-il.

La baronne se mit à rire.

— Pour causer, il faut être deux ! Et qui vous dit, beau masque, que je suis disposée à faire la conversation avec vous ? Vous m'avez amenée ici en me parlant d'une lettre que monsieur de Pollnitz avait à me rendre ; mais je ne vois ni le baron, ni la lettre !

— Pollnitz m'a chargé de vous remettre cet écrit ; mais, auparavant, voyons un peu si je déjà profité de vos leçons, et si je sais prophétiser aussi bien que vous-même. Donnez-moi votre main.

Elle obéit en tremblant et sans pouvoir prononcer une parole, car elle avait reconnu la voix de Frédéric, qui lui parlait d'un ton impérieux.

Le roi considéra, sans la toucher, la main qu'elle lui tendait.

— D'étranges choses sont écrites là, reprit-il ; je lis dans ces lignes que vous êtes une dangereuse intrigante, une sujette perfide et une coquette cruelle.

— Vous croyez ? demanda-t-elle avec un sourire forcé.

— Je ne le crois pas, j'en suis sûr, car le destin ne ment jamais, et il a imprimé d'imperméables caractères dans votre main. Voyez ! il est écrit là que vous avez reçu d'une cour étrangère une somme considérable pour prix d'une

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 23 OCTOBRE 1858.

### FRÉDÉRIC-LE-GRAND

ET SA COUR.

XLIII — Voir notre numéro du 20 octobre.

— Parce qu'ici vous courrez risque d'être arrêté et jugé comme traître et comme espion. Ne me répondez pas, ne vous défendez pas ! Je suis votre ami, je le répète ; mais je suis en même temps celui du roi, et, en cherchant à vous préserver d'un juste châtiment, je veux aussi lui épargner un chagrin. Le roi ignore que vous êtes un espion de l'Autriche, un homme vendu à Seckendorf et à la cour impériale ! Puisse-t-il ne jamais l'apprendre, car sa colère serait d'autant plus terrible qu'il vous a aimé jadis. Oui, comte, ce pauvre prince était assez jeune, assez inexpérimenté, assez confiant pour croire à votre attachement et vous donner son cœur. Ménageons sa jeunesse ; épargnons-lui l'humiliation de devoir mépriser et punir un homme qu'il a aimé. O mon Dieu ! il est si dououreux d'être obligé de fouler aux pieds avec dédain un être que l'on pressant contre son sein avec tant d'affection et de sollicitude ! Le roi, vous

le savez, avait un cœur sensible ; ce cœur n'est pas encore assez endurci pour supporter sans douleur les coups de ses perfides amis. Un jour viendra où votre œuvre sera consummée, où la défiance et le mépris des hommes entoureront le cœur de Frédéric d'une cuirasse impénétrable peut-être même à la véritable affection. Mais ce temps, je vous le répète, n'est pas encore arrivé. Ne l'attendez point, comte, car alors le roi, inexorable, oublierait l'ancien ami pour ne plus voir en vous que le traître, que l'espion. Fuyez donc, fuyez, pour vous soustraire à tout châtiment, sauf le supplice que vous infligera un jour votre conscience.

— Mais si je restais, si j'essayais de me justifier devant le roi ? demanda timidement le comte.

— Gardez-vous-en bien ! Cette vainque tentative apprendrait au roi toutes vos perfidies, vos intrigues, vos trahisons ; il saurait par là que vous étiez en correspondance avec son cuisinier ; que madame de Brandt tenait pour vous, moyennant des sommes considérables, un journal que vous expédiez à la cour de Vienne ; il saurait que vous épiez toutes ses démarches, toutes ses paroles, pour vendre à l'Autriche les secrets que vous surprenez. Non, non, n'allez point le trouver, car une justification est impossible. Vos propres actes témoigneraient contre vous. Partez sans bruit, et ne remettez jamais le pied dans les Etats prussiens.

— Me conseillez-vous de quitter Berlin sans prendre congé du roi ? demanda le comte stupéfait.

— Je ne vous le conseille pas, je vous l'ordonne ! s'écria Frédéric, oubliant qu'il était masqué. Je vous ordonne de sortir de ce palais à l'instant même, de fuir en secret, comme il

convient à un homme convaincu de crime. Je vous ordonne de partir dès cette nuit ; allez n'importe où, en enfer, si bon vous semble. Re-tirez-vous !

Le comte s'inclina sans mot dire et sortit en chancelant, la tête baissée ; il était anéanti, accablé de confusion (1).

Le roi le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il disparaît dans la foule.

— Et c'est à cause de tels hommes, se dit-il, qu'il ne faut plus accorder ni foi ni confiance à personne ; c'est à cause d'eux qu'il faut endurcir son cœur ! Les sages de tous les temps ont-ils donc eu raison de dire que les princes sont condamnés à mener une vie solitaire, froide, sans joies ; à n'avoir jamais un ami assez désintéressé, assez généreux pour oublier leur conronne et leur puissance, et n'aimer que l'homme et non le souverain ! S'il en est ainsi, pourquoi s'attacher à ses semblables ? Pourquoi ne pas leur préférer les chiens, qui sont sincères et fidèles, et qui aiment leur maître, qu'il soit prince ou mendiant ! — Ah ! voici cette coquette Bohémienne que Pollnitz m'a dépeinte, cette noble amie de Mannteuffel. Renversons les rôles, et, au lieu de nous faire tirer notre horoscope, tisons-lui le sein.

Il se dirigea vivement vers la Bohémienne, qui venait d'examiner les mains de quelques courtisans et de leur faire des prédictions spirituelles, piquantes et sarcasiques.

(1) Suivant l'ordre du roi, le comte quitta pour toujours Berlin et la Prusse. Il se rendit d'abord à Dresden, puis alla résider avec sa femme à sa propriété de Kummerfrei, où il mourut sans héritiers. Il fut le dernier rejeton de la famille des comtes de Mannteuffel.